Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 63 (1918)

Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

L'utilisation des troupes coloniales. — A propos de marine de guerre.

Après avoir, dans la dernière chronique, parlé des hordes allemandes, on est heureux de penser aux braves troupes noires du Congo, à ces prétendus sauvages plus dignes de la tenue militaire et plus soucieux de l'honneur des armes et de l'honneur en général que les hommes venus des bords de la Sprée et de l'Oder.

Donc voici achevée la campagne de l'Est-Africain. A tour de rôle chefs anglais et français ont fait les plus vifs éloges des troupes coloniales belges et se sont félicités de leur énergique coopération. A ce point de vue, rien de plus flatteur que les rapports officiels du général Smuts, commandant en chef des troupes britanniques, d'abord, et du général Hosking, son successeur, ensuite. Récemment encore, ce dernier signalait l'importance de l'appui prêté à son armée par les compagnies belges, plus particulièrement dans le Mahengé. C'est grâce à cette coopération efficace que put être terminée si rapidement et si brillamment une lutte que tout faisait prévoir longue et pénible.

La fin de cette campagne libère donc les troupes congolaises belges. D'aucuns proposent d'employer ces précieux effectifs sur d'autres fronts, au front occidental, nord, lorsque le permettrait la saison; en attendant, ailleurs, en Syrie, par exemple.

A ce sujet, une digression. Les Belges regrettent vivement qu'une partie de cette armée coloniale n'ait pas été appelée à participer à la guerre en Palestine, à la libération de Jérusalem. Au point de vue sentimental, patriotique, ce regret s'explique facilement en raison des brillants souvenirs militaires et politiques qu'évoque le nom de la ville sainte chez les descendants de Godefroi de Bouillon, de Baudouin de Hainaut, des Thierry, des Courtenay, de Baudouin IX, et de tant d'autres nobles paladins. La Belgique peut-elle oublier que ses chevaliers conquirent les lieux saints? Peut-elle oublier que pendant près d'un siècle le monde connut un empire belge de Constantinople? De semblables épopées ne s'ou-

blient point. Certaines pages d'histoire sont trop glorieuses pour ne pas éveiller un vibrant écho dans l'âme des fils de ceux qui les écrivirent.

Cette parenthèse fermée, revenons à notre sujet. L'idée de « l'exportation » des troupes congolaises a beaucoup de partisans. Ils soutiennent d'abord que la Belgique se doit de donner tout ce qu'elle peut au service de la cause générale des Alliés. Ils disent aussi qu'il est bon de montrer comment a pu s'organiser jusqu'à la formation militaire cette colonie que le pays veut garder à tout prix. Ils disent encore... mais à quoi bon multiplier les arguments dont chacun peut suffire à entraîner la conviction. Citons plutôt les opposants, car il y a des opposants ; il y en a même parmi les administrateurs du Congo! Leurs raisons? Oh! il n'y en a plus guère qu'une seule, et vous allez en saisir immédiatement l'inanité. Il s'agit de la vieille thèse coloniale : ne pas faire intervenir les nègres dans les querelles entre blancs afin de ne pas nuire au prestige de ces derniers dans la cervelle des noirs. Et voilà. Voyons. Les Congolais ont-ils, oui ou non, participé à la guerre qui vient de se terminer en Afrique ? Oui, n'est-ce pas ? Alors ?...

Que l'on m'objecte qu'il n'aurait pas fallu que cela fut. Je répondrai que ce sont les Allemands qui l'ont voulu ; que malgré un engagement international formel, ils ont porté les hostilités au Congo (un engagement violé en plus ou en moins, qu'importe à Germania?) Que d'ailleurs les faits sont les faits, qu'on ne peut empêcher ce qui fut d'avoir été. Enfin, je citerai l'exemple des Anglais. Sont-ils des colonisateurs avertis? Peut-on leur dénier en matière de colonisation la science qui procède d'une longue expérience? N'utilisent-ils pas largement les effectifs venus de leurs colonies? En un mot, les opposants n'ont guère d'arguments sérieux. Aussi leur nombre va-t-il chaque jour diminuant.

Si la participation des Congolais a lieu, ellé sera sérieuse. Car M. Renkin, le ministre des colonies, est un administrateur énergique et d'une grande activité. Il ne laisse pas de besogne inachevée.

Sous son impulsion vigoureuse, le Congo vient de marquer au cours même de la guerre un magnifique mouvement d'ascension tant au point de vue de l'organisation générale qu'au point de vue purement économique. Tout se développe rapidement et harmonieusement. Le travail n'est pas épargné et, sous la direction bienveillante mais ferme du ministre, produit partout les meilleurs résultats. L'on peut affirmer que le roi a eu la main heureuse lorsqu'il fit choix de M. Renkin pour assurer l'avenir de la colonie. Il est à espérer pour celle-ci qu'elle le gardera.

* *

De la colonie à la flotte de guerre, l'idée passe tout naturellement, tant l'existence de la deuxième est corrélative de la première.

D'ailleurs, le même phénomène se passe pour la flotte, qui s'est produit pour le Congo. Aux premiers mots de colonie et de colonisation, quel tumulte en Belgique! Cela troublait indiciblement la douce quiétude de la nation neutre obligatoirement. Quelle tempête en ce verre d'eau! Le temps a passé, la colonie a prospéré; où sont ses adversaires d'autrefois? Avant-hier, en 1913, on n'eût pas osé prononcer le mot de marine de guerre; hier, en 1915, on le murmurait tout bas; aujourd'hui ses partisans se multiplient, et cela parmi les patriotes, parmi les jeunes, parmi les « congolais », parmi les soldats, bref, parmi tous les éléments actifs de la vie nationale. Ils l'emporteront. Et ce sera justice.

Il y avait aussi en Belgique des gens hostiles à l'armée. Nous osons croire qu'il n'y en a plus après la dure leçon reçue. Eh bien ! quelle différence fait-on entre la flotte de guerre et l'armée ? La première n'est qu'une partie de la seconde. C'est le corps qui défend la frontière nord-ouest. Si nous avions eu deux ou trois torpilleurs en août 1914, quelques événements regrettables ne se seraient pas produits...

Mais laissons là le passé. Pensons à l'avenir. Dans quelque temps auront lieu les discussions pour la paix. Faut-il vous dire que tous les Belges, sauf vingt-quatre vieux sauriens, veulent l'indépendance absolue du pays? Finie l'ère de la neutralité obligée et surveillée, l'ère des chiffons de papier. Nous voulons notre souveraineté entière. Mais il faut, lorsque nous la réclamerons, pouvoir montrer les armes qui nous serviraient à la défendre tant sur terre que sur mer. Il faut montrer que nous pourrions protéger notre ravitaillement, notre liaison avec notre colonie.

C'est manquer de confiance envers la nation que de ne pas oser lui dire nettement ce que réclame son avenir et sa sécurité plus tard ; envers la nation qui, vraiment, ne mérite pas une telle injure après avoir montré l'admirable esprit de sacrifice devant lequel s'inclinent même ses ennemis.

Mais, demande-t-on, la Belgique trouverait-elle des hommes pour cette flotte? Des marins pour une flotte de guerre? Mais tant qu'on voudra. Oublieriez-vous que les Belges ont aussi de magnifiques traditions de mer? D'ailleurs, voyez ce qui se passe aujour-d'hui. A peine a-t-on parlé de la création de la flotte que les propositions d'engagement arrivent par milliers. Et voyez si les marins

des navires de commerce armés savent se distinguer par leurs prouesses. Dernièrement encore, l'un d'eux suscitait l'enthousiaste admiration, à la grande fête organisée par la Ligue maritime française en l'honneur des héros de la mer, pour sa lutte magnifique contre un Zeppelin, lutte terminée par la victoire du navire.

On hésite à parler de marine de guerre. Mais on n'en crée pas moins — forcé par la nécessité — un dépôt des équipages. Il sert à alimenter en marins les navires de commerce dépourvus d'équipages ou à leur procurer les artilleurs nécessaires pour la lutte contre les pirates allemands. Tant chez les hommes de mer que dans l'armée de terre, tous ceux qui connaissent un peu la question — et chaque jour augmente le nombre de ceux qui s'y intéressent — tous font des vœux pour que le gouvernement avance plus résolument dans la voie où il s'est engagé si timidement. Puissent-ils être exaucés!

INFORMATIONS

SUISSE

Les devoirs du soldat. — La Nouvelle Société Helvétique a porté à son ordre du jour divers objets d'intérêt militaire. Elle s'est occupée, entre autres, dans une de ses réunions, des articles du Règlement de service qui résument les qualités morales que l'éducation du soldat doit s'efforcer de développer, et elle a estimé que ces articles laissaient passablement à désirer. A la suite de cette discussion, un de nos collaborateurs a eu l'obligeance de nous adresser le projet de rédaction suivant, composé en vue d'une revision du règlement

* *

Les devoirs du soldat consistent dans :

1º La *fierté* qu'il éprouve à porter l'uniforme, le respect qu'il lui doit, le sentiment de l'honneur et de la dignité dont le pays l'a investi en l'appelant sous les armes ;

2° La *fidélité* indéfectible au drapeau, même au milieu des épreuves les plus terribles : il aura sans cesse devant les yeux l'exemple mémorable des Suisses du 10 août 1792, immortalisés par le lion de Lucerne ;

3º Le sentiment impérieux du *devoir*, qu'il aura à cœur de développer et d'aiguiser constamment : il fera preuve d'un souci croissant